Réseau de transport d'électricité

Réunion du GT Qualité de l'électricité de la Commission Accès au Réseau du CURTE

29 avril 2010

Eléments préparatoires

Principes généraux acquis

Dans le cadre d'une démarche partagée, traitement des sites :

- ayant fait des efforts de désensibilisation
- parmi les moins bien desservis (nombre élevé de CT pouvant entraîner une perturbation de process bien désensibilisés)

  - Traitement : meilleure indemnisation via un nouvel engagement
  - Evaluation de la désensibilisation : par audit en s'appuyant sur une grille

Principes de l'engagement de RTE pour les sites bien désensibilisés :

- Prise en compte des CT > Gabarit
  - CT pouvant entraîner la perturbation de process bien désensibilisés
  - Gabarit à définir en s'appuyant sur la normalisation
- Indemnisation au-delà d'un seuil
  - Pour tout gabarit, CT inévitables quel que soit l'état du réseau
  - Indemnisation des CT "excédentaires"

Illustration du principe du traitement

Niveau de désensibilisation Niveau de qualité réseau	Médiocre	Bon
Bon	*	*
Médiocre	*	Engagement supplémentaire ➔ Meilleure indemnisation

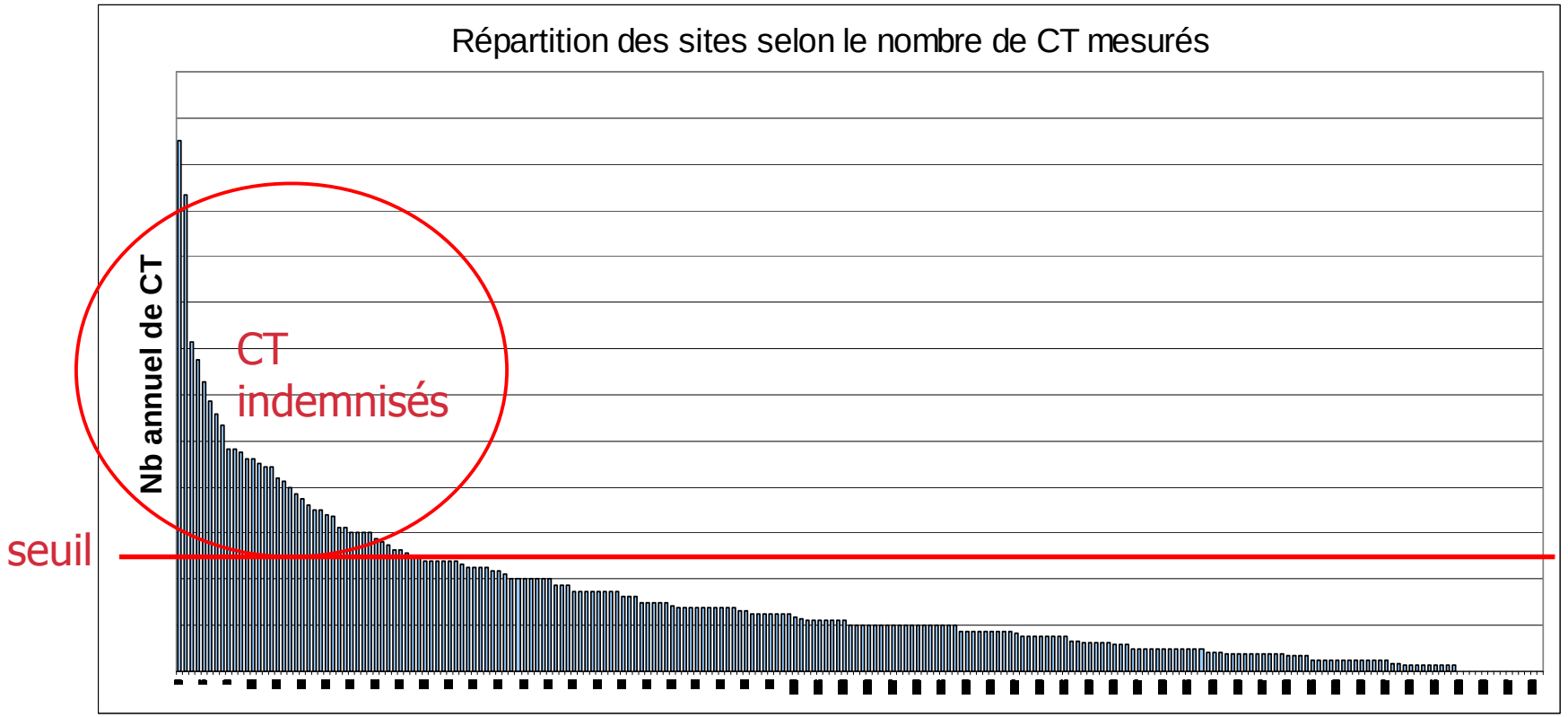
* Maintien de l'engagement Q+

Actions complémentaires possibles, au gré de chaque acteur, selon "efficacité / coût" :

- Amélioration du réseau
- Amélioration de la désensibilisation

Principe de l'engagement

- Indemnisation des CT > gabarit, au-delà d'un seuil



La déclinaison des principes

Engagement proposé initialement par RTE :

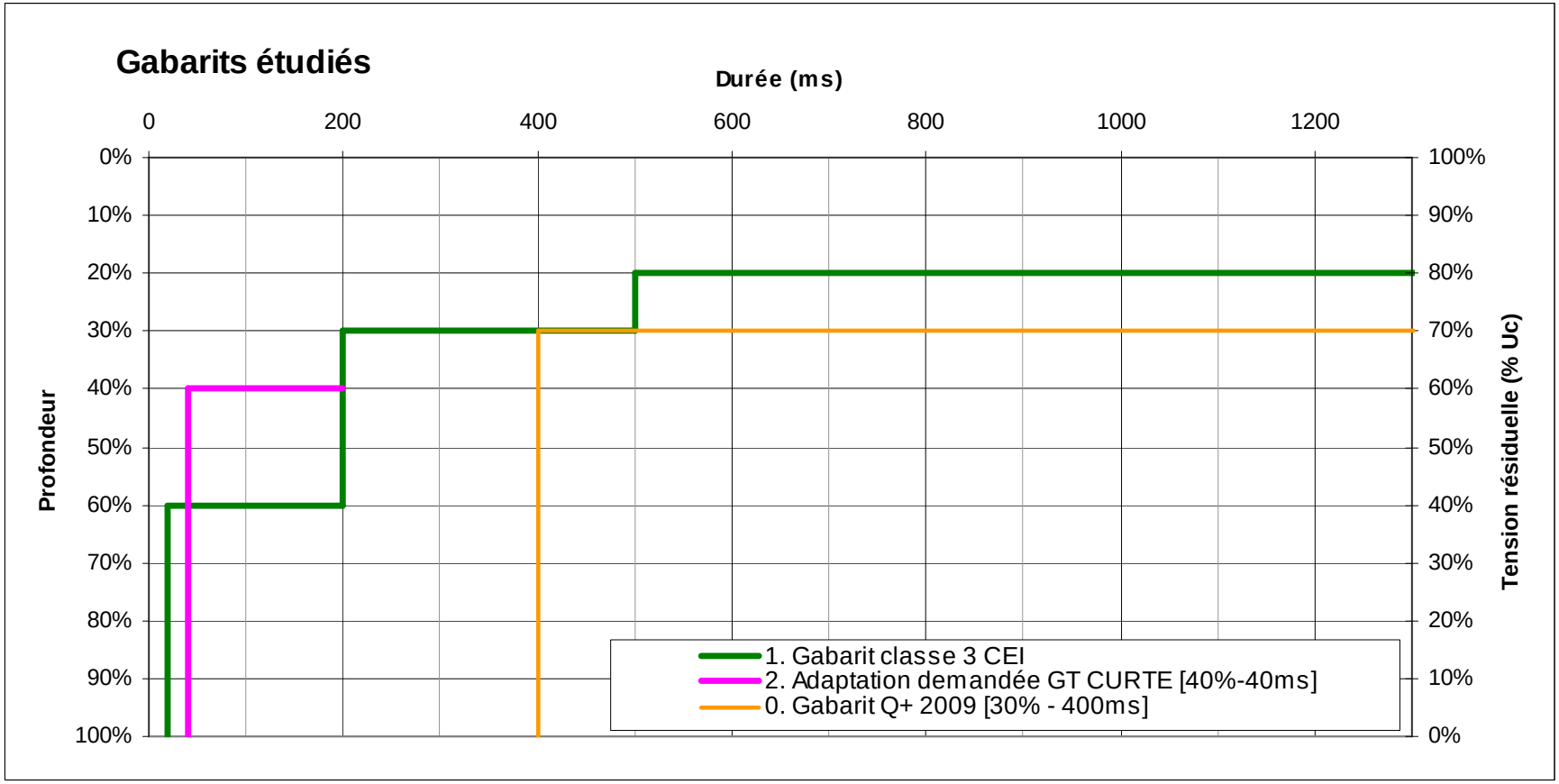
- Gabarit issu des normes CEI (tests des équipements de classe 3)
  - ➔ Prise en compte des CT répondant à une des conditions suivantes :
  - Profondeur > 60% de Uc pendant plus de 20 ms
  - Profondeur > 30% de Uc pendant plus de 200 ms
  - Profondeur > 20% de Uc pendant plus de 500 ms…
- Seuil de 5 CT / an

Demande des industriels du GT CURTE :

- Adaptation du gabarit :
  - Profondeur > 40% de Uc pendant plus de 40 ms

  au lieu de
  - Profondeur > 60% de Uc pendant plus de 20 ms

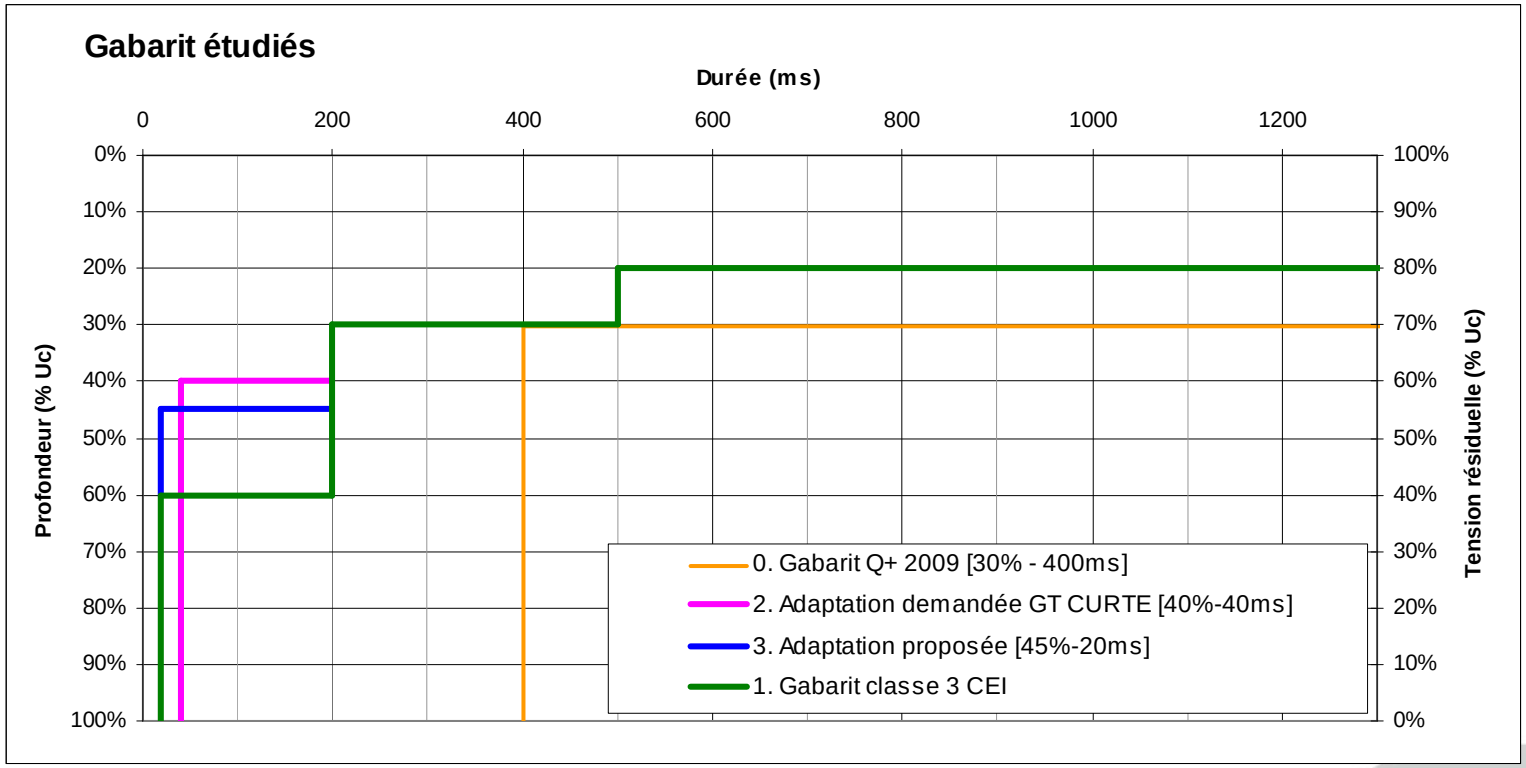
Représentation des gabarits



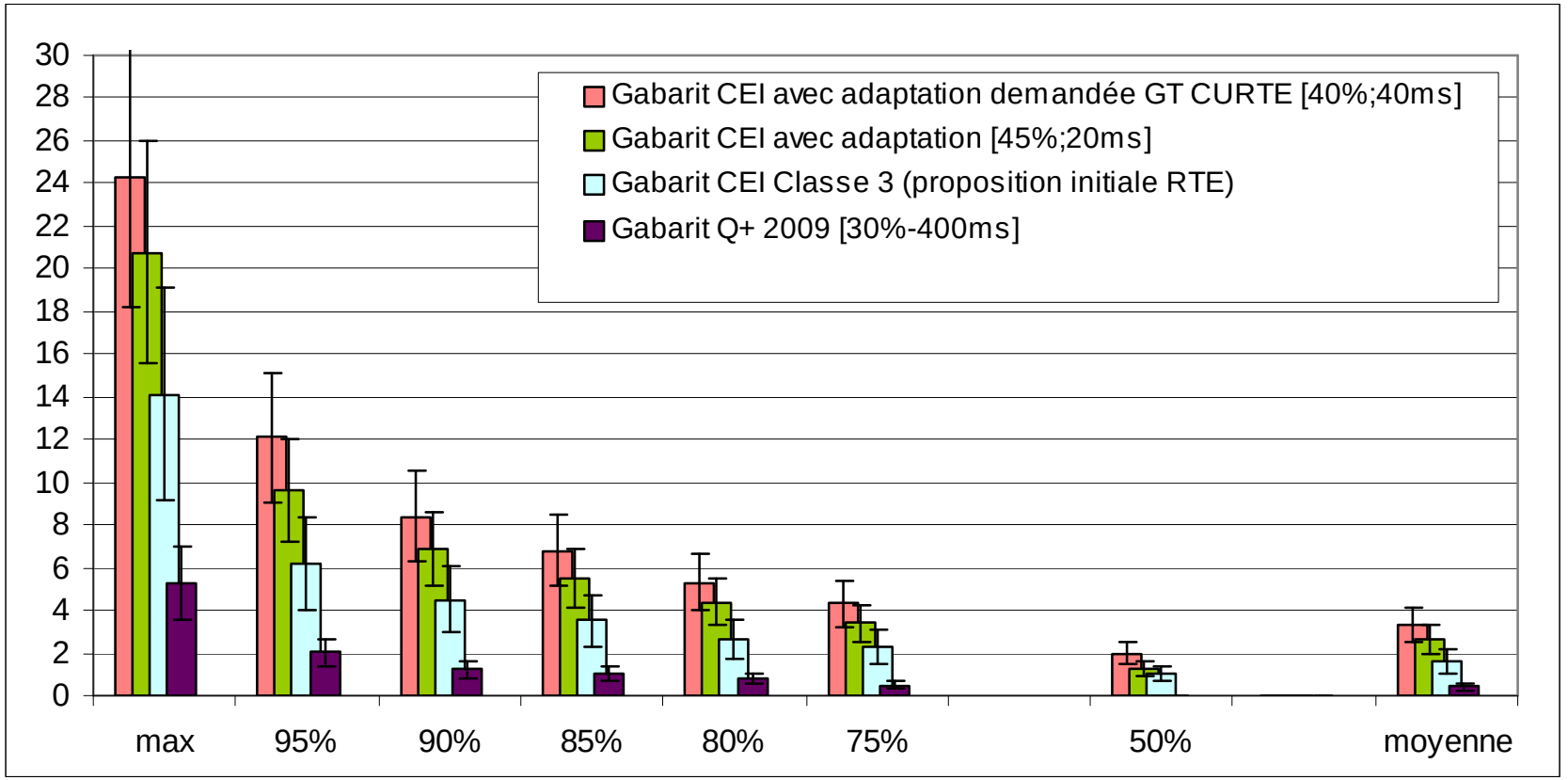
Nouvelle proposition de RTE

- **Visant à un équilibre entre meilleure indemnisation des clients concernés et charge à supporter par la collectivité**
- **Gabarit correspondant à un niveau d'immunité aux CT profonds atteint par certains clients avec des process intrinsèquement très sensibles**

➔ **Adaptation du gabarit CEI classe 3 :** Profondeur > 45% de Uc pendant plus de 20 ms



Conséquences des gabarits



Nombre moyen annuel de CT selon la répartition par percentiles de sites Q+
Y = f(X%) signifie que X% des clients subissent moins que Y CT au gabarit considéré

En synthèse : engagement proposé

Engagement pour les sites industriels correctement désensibilisés :

- Prise en compte des CT > Gabarit CEI cl.3 adapté (profondeur max ramenée à 45%)
- Indemnisation des préjudices réels pour les CT au-delà d'un seuil de 5 CT / an

Pré-requis :

- Souscription du service Q+ (depuis au moins 3 ans pour disposer d'un diagnostic)
- Evaluation du niveau requis de désensibilisation du site :
  - Basée sur la grille d'évaluation concertée
  - Sur audit mené par un tiers (audit triennal)
  - Éléments entrants de l'audit : diagnostic Q+ (RTE), définition et pondération des parties de l'installation (client)

Autres éléments contractuels :

- Option complémentaire du service Q+ ; durée de 3 ans renouvelable
- Prix de l'option complémentaire : ~5 k€ par an (hors audit) *à approuver par la CRE*
  - Prix intégrant les surcoûts de gestion de cet engagement (analyse des CT, gestion des dossiers d'indemnisation…), hors montants d'indemnisation

Éléments restant à finaliser

- Grille d'évaluation
  - Voir plus loin
- Modalités de réalisation des audits
  - Liste d'auditeurs agréés
  - Audit à la charge du client
- Fin de la concertation
  - Rapport du GT
  - Présentation en Commission Accès au Réseau du CURTE
- Information / validation de la CRE
  - Mise à jour du catalogue des prestations complémentaires + prix
- Déploiement
  - Trame contractuelle
  - Premiers audits
  - Début de l'engagement : 01/01/2011 ?

Grille d'évaluation de la désensibilisation

- Grille mise à jour à partir des remarques formulées

- Éléments à valider :
  - Architecture générale
  - Pondération
  - Niveau minimal requis (niveau ≥ 18/30 ?)

- Éléments à préciser :
  - Référentiel des techniques de désensibilisation, adapté aux divers types de process industriels
    - Guide existant pour le secteur papetier : mode d'extension aux autres secteurs ?